

*République Française – Département de l'Isère*  
**Commune de Saint Etienne de Crossey**

## **COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 FEVRIER 2019**

Le douze février 2019 à vingt heures trente, le Conseil Municipal de SAINT ETIENNE DE CROSSEY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur GAUJOUR Jean François, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 6 février 2019

**Présents** Mmes COATTRENEC, DALLES, KATAN, MALL, MARRANT, MONTEREMAL, MOSCA, PEYLIN.

Mrs ARMAND, BERENGER, BOIZARD, DAST, GAUJOUR, HURE, PELLET, VERGUIN, TROUILLOUD

**Pouvoir** : M. ROUDET donne pouvoir à Mme PEYLIN

**Absents** : Mmes MULLER, SCOLARI

Madame MALL est arrivée après le vote des délibérations

Le compte rendu de la séance du 15 janvier 2019 est approuvé.

Désignation d'un secrétaire de séance : Monsieur GAUJOUR Jean François propose Monsieur Hubert BERENGER, adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire ouvre la séance

Monsieur le Maire fait part au Conseil des décisions prises en vertu de la délibération n°29 du 7 avril 2014 donnant délégation au Maire :

**Décision 95/2018** : Achat case columbarium - GIANNONE Jean-Pierre

**Décision 01/2019** : Contrat d'entretien des plantes vertes de la mairie

**Décision 02/2019** : Contrat de coréalisation du spectacle « Petites noces de Figaro »

**Décision 03/2019** : Mission de maîtrise d'œuvre pour la rénovation du tablier du pont des moulins

**Décision 04/2019** : Avenant MAPA extension de la crèche

**Décision 05/2019** : Contrat assistance système informatique

**Décision 06/2019** : Renonciation droit de préemption urbain - Vte RIPAULT-BERNERD/HUMBERT

**Décision 07/2019** : Convention ski de fond/biathlon - école élémentaire

**Décision 08/2019** : Contrat de cession du spectacle catch impro"

<b>Délibération N° 10/2019 :</b>
----------------------------------

**ECHANGE FONCIER**  
**COMMUNE DE ST ETIENNE DE CROSSEY (CADASTRE C 602)/ Mme GERMAIN Colette**  
**(CADASTRE C 603)**

Dans le cadre d'un échange de parcelles dans le centre Bourg, une partie de la parcelle C 602 appartenant à la commune de St Etienne de Crossey et la parcelle C 603 en partie appartenant à Mme GERMAIN Colette, ayant pour but de permettre à la commune l'aménagement d'espaces verts et d'un parking, il convient de définir les modalités de cet échange et d'autoriser Monsieur le Maire à mettre en œuvre toutes les procédures nécessaires à cette opération.

L'échange porte sur une partie (11 m<sup>2</sup>) de la C 602 (65 m<sup>2</sup> en totalité) appartenant à la commune contre une partie (34 m<sup>2</sup>) de la parcelle C 603 (455 m<sup>2</sup> en totalité) appartenant à madame Colette GERMAIN.

La commune prendra en charge les frais d'échange ainsi que les frais de géomètre, il sera demandé au notaire un seul acte pour cet échange afin de minimiser les frais notariaux.

Monsieur le Maire, précise que cet échange est intégré dans l'autorisation de programme numéro 04 créée en 2014 et faisant l'objet de suivis annuels.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents

Autorise le Maire à signer les documents nécessaires à cette opération et charge l'office notarial de Maître HERMANN de ce dossier.

<b>Délibération N° 11/2019 :</b>
----------------------------------

**ENGAGEMENT DE DEPENSES N° 02 AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019**

En vertu de l'article L 1612-1 du Code Général des collectivités Locales, jusqu'à l'adoption du budget primitif, sur autorisation de l'assemblée délibérante, le maire peut » engager, liquider et mandater » des dépenses d'investissements, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice de l'année n-1, déduction faite des dépenses des chapitres 16 et 18.

Il est donc possible d'engager la somme maximale de 542 989,17€.

Il propose de procéder au vote d'un engagement de dépenses pour :

Article 2188 l'achat d'un lave-linge pour l'école élémentaire à hauteur de 300 Euros TTC,

Article 2151 une enveloppe de 2000 Euros afin de faire précéder à un relevé topographique sur les parcelles du pont des moulins.

Article 2188 opération 103	Lave-linge école élémentaire	300,00,
Article 2151 opération 107	Réseaux de Voirie	2000,00
	<b>TOTAL de l'engagement de dépense N° 02</b>	<b>2 300,00</b>
Pour mémoire	<b>TOTAL Engagement de dépenses N° 01</b>	282 188,00
	<b>TOTAL Cumulé des engagements de dépenses</b>	<b>284 488,00</b>

Après discussion et délibération,

Après avoir vérifié que cette somme cumulée à celle de l'engagement de dépenses numéro 01 voté le 15 janvier 2019 (de 282 188 Euros) ne dépasse pas le quart des crédits d'investissements d'équipement inscrits au budget 2018, le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents, autorise le Maire :

- A signer toutes les pièces nécessaires à cette dépense,
- A engager la somme correspondante,
- A inscrire ces crédits au budget primitif 2018.

## PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF

Monsieur Roger Trouilloud, Adjoint aux finances, présente le compte administratif 2018.

Toutes sections confondues ce sont :

2 683 410,66€ de dépenses totales. Constituées de près de **60,44%** de Dépenses Réelles de fonctionnement.

3 162 058,64 € de recettes

Soit un résultat de gestion excédentaire de  
478 647,98€ composé :

### **Pour la Section de Fonctionnement**

Le résultat au 31 décembre 2018 s'élève à 566 590,49 €

Il pourrait être affecté de la manière suivante :

**566 590,49€** affectés en recettes d'investissement du BP 2019, soit 100 % du résultat de Fonctionnement.

La section de Fonctionnement fait ressortir une légère variation à la hausse de ces dépenses réelles de 1,39% alors que les recettes, hors recettes exceptionnelles, enregistre une hausse de 3,33 % par rapporte à 2017.

### **Pour la Section d'investissement**

Le résultat au 31 décembre 2018 est de - 87 942,51 € auquel on ajoute 843 268,89 € d'excédent d'investissement antérieur,

**Soit un résultat final d'investissement de 755 326,38 €**

Le résultat sera reporté en recettes d'investissement du BP 2019.

Ce sont 835 364,27 € de dépenses d'équipement qui ont été réalisées en 2018 c'est plus que l'année précédente (517 506,32 €).

Les grands chantiers 2018 ont consisté dans :

des travaux d'amélioration des bâtiments communaux -210 208 € :

isolation du secrétariat de Mairie, panneaux phoniques, agrandissement de la crèche, passe plats, maîtrise d'œuvre pour la ludothèque, chauffage de l'église, installation d'un système anticalcaire à l'école maternelle, insonorisation du restaurant scolaire, Maitrise d'œuvre pour la MPT, rénovation d'un appartement à la Varloppe, mise en accessibilité de divers bâtiments et lieux.

des travaux sur réseaux 419 084 € :

Programme annuel de voirie, giratoire de la Chartreuse, cheminement piéton RD 49 Route de St Aupre, marquage au sol, glissière de sécurité et muret béton route de St Nicolas et rue du Tram, électrification avec le renforcement du poste de l'Etang Daupin et la poursuite des coupures d'éclairage public nocturnes

de complément de matériels d'équipement 97 577 € :

Matériel informatique, mobilier pour les services techniques, scolaire, administratif, mobilier urbain, autolaveuse pour le gymnase,

La poursuite de l'aménagement cœur du village 50 400 € :

Diagnostic amiante avant démolition, démolition du bâtiment abritant la boulangerie, la maison « Bonin », Maitrise d'œuvre aménagement centre Bourg.

des travaux d'agencement de terrains 44 240 € :

enceinte multisports, le monument aux morts, la place de la Marmotte, le jardin du souvenir, la haie du parking école

Des études 13 854 € :

Les frais de mission pour la modification N° 01 du PLU et le solde du Schéma Directeur, les études pour l'isolation phonique du restaurant scolaire.

Certains programmes d'investissements engagés en 2018 n'ont pas été facturés au 31 décembre 2018, Leurs dépenses seront donc à reporter sur le budget 2019.

Ce sont les Restes à Réaliser qui s'élèvent à la somme de 237 248 €.

Notamment

des travaux de bâtiments :

chauffage de la mairie, wc école élémentaire, maitrise d'œuvre et travaux d'agrandissement de la crèche, porte passe plat, maitrise d'œuvre de la ludothèque et de la MPT –

des travaux de réseaux :

le cheminement piéton des vachonnes, l'éclairage public (coupure nocturne) les travaux d'électrification avec le renforcement du poste de la Gatelière, l'extension du réseau les « prairie » et le giratoire de Chartreuse

des achats de matériel :

le poste centrale téléphonique de la Mairie.

Les résultats de chaque section sont en accord avec ceux du Compte de Gestion du Percepteur.

## QUESTIONS DIVERSES

### POINT COMMISSIONS :

#### Finances et sports:

Monsieur Trouilloud rappelle qu'il est impératif de donner les derniers éléments le plus rapidement possible avant la réunion de travail sur les investissements. Le vote du compte administratif, du compte de gestion et du budget 2019 seront à l'ordre du jour de la prochaine réunion du Conseil municipal.

#### Urbanisme :

La dernière commission d'urbanisme a été annulée faute de dossier à étudier.

Nous avons reçu un courrier de l'avocate qui nous précise que l'audience de l'affaire commune de Saint Etienne de Crossey/Paugham est fixée au 22 février

Prochaine commission le 21 février 2019

#### Travaux :

Peu de travaux en cours en ce moment. La construction du bâtiment pour le nœud de raccordement optique (NRO) devrait débuter bientôt.

L'agrandissement de la crèche est pratiquement terminé. Le bardage est en cours d'installation. Pendant les vacances d'hiver, la crèche ira à l'école maternelle et les travaux pour le percement de la porte d'accès à l'agrandissement pourront ainsi se terminer sans la présence des enfants.

Les élus rencontrent la maîtrise d'œuvre pour le pont des moulins le 25 février pour le chiffrage des travaux. Nous sommes en attente du chiffrage de la société Verdance pour le parvis de l'église. L'avant projet définitif (APD) pour la ludothèque devrait nous être envoyé par la maîtrise d'œuvre.  
Prochaine commission le 28 février 2019

#### Vie du village

Le prochain spectacle aura lieu le 15 mars avec un groupe de jazz Bossa Nova dans le cadre du Voiron Jazz Festival.

Une soirée intergénérationnelle autour du livre du village a réuni des personnes intéressées par cette réalisation en présence des jeunes d'AEJ qui ont proposé des crêpes.

Madame Montéréal a rencontré le nouveau prestataire pour l'impression des « Echos de Crossey »

La commission se réunit le 12 mars pour la programmation de la saison culturelle 2019-2020. Les élus rencontreront l'association micologique du Voironnais pour préparer une exposition.

Monsieur Armand donne des informations sur le Conseil municipal Enfance Jeunesse (CMEJ)

Le CMEJ est composé de 15 conseillers qui ont retenu et voté pour 6 projets.

Actuellement ils travaillent sur la poursuite du projet de parcours sportif que les premiers élus du CMEJ avaient déjà choisi.

D'autres projets comme le harcèlement, les équipements des espaces publics, un concours de dessin concernant l'hygiène, la propreté et la sécurité, seront lancés

Le concours de fleurissement et la collecte de jeux seront repris.

L'approfondissement du fonctionnement de la Mairie sera poursuivi avec la rencontre des services techniques.

Monsieur Armand invite les élus à se joindre aux jeunes élus lors de leurs réunions, il propose également que les jeunes rencontrent les élus lors d'un Conseil municipal.

Prochaine commission le 19 février 2019

#### Enfance jeunesse et action sociale

Madame Peylin signale que la commission a eu de bon retour de la distribution des colis et la satisfaction des personnes d'avoir un dessin d'enfants de l'école dans leur colis. Certaines personnes ont même correspondu avec les enfants qui avaient mis leurs adresse sur leur dessin.

Le repas des aînés a connu un grand succès avec une ambiance détendue qui a été très appréciée.

Un exercice d'alarme incendie a été fait au restaurant scolaire ce qui a permis de noter les points positifs et négatifs et permettra d'améliorer l'évacuation des enfants vers le point de ralliement

Les conseils d'école n'ont pas fait ressortir de gros problème, l'ambiance s'est améliorée dans les deux écoles. Les parents souhaitent rencontrer Madame Peylin et le personnel du restaurant scolaire pour connaître les résultats de l'isolation phonique du restaurant et du permis à points.

Il est à noter que les effectifs seront en baisse l'année prochaine avec le départ en 6<sup>ème</sup> de 36 enfants.

Madame Peylin s'est rendu au comité de pilotage du RAM où elle a notée que les exigences de la CAF engendraient un énorme travail administratif. Lors du Conseil de gestion, le budget a été étudié, il reste identique aux années précédentes.

Prochaine commission : la date n'est pas encore fixée.

\*\*\*\*\*

Clôture de la séance à 22 h 00

\*\*\*\*\*

**LE PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL AURA LIEU LE MARDI 19 MARS 2019 A 20H30 DANS LA SALLE DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

**Affiché le 19 février 2019**